

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 18 juin 2020

CM 003

Présents

Mmes :

ALLEAUMME Laetitia
BENOITON Irène
DJEMAI Haurria
HERZ Aurélie
PRIOU Sylviane

Mr Dominique PIERRET, Maire

Mrs :

BOURILLON Pascal
MARTIN Stéphane
MEMMO Nicola
SAINT-MARS Serge
STIGER Bruno
TEMPLIER Alain

Mme PRIOU a été élue secrétaire.

Absents

Mr et Mmes

LENOIR Guy ayant donné procuration à
Monsieur PIERRET, CADDOS Marc ayant
donné procuration à Madame HERZ,
MORANGE Isabelle ayant donné
procuration à Madame PRIOU

Le compte-rendu du conseil du 02 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

INDEMNITES DE FONCTION AUX ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour fixer les indemnités des Adjointes qui s'expriment par un pourcentage par rapport à l'indice terminal de la fonction publique.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, pour les Communes dont la population est comprise entre 500 et 999 habitants, le taux applicable pour les Adjointes est de 10,7% (Article L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Conseil municipal,

- Vu l'article L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la population totale de la Commune, résultant du dernier recensement, comprise entre 500 et 999 habitants,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Décide de fixer les indemnités des Adjointes comme suit :

- Messieurs et Mesdames les Adjointes au Maire : 10,7% du taux de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

DENOMINATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE DROCOURT

Monsieur le Maire propose de rapporter la délibération n° 11 du 2 juin 2020 qui avait pour objet de donner un nom à l'école de Drocourt car 3 propositions de nom avaient été omises.
En plus des 3 propositions débattues lors du Conseil Municipal du 2 juin dernier (Ecole des Renards futés, Ecole des quatre Vents et Ecole des Murmures) il faut prendre en compte les 3 suivantes : Ecole de la Forêt, Ecole Pinocchio et Ecole Robin des Bois.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, vu les propositions faites par les enfants de l'école de Drocourt et après en avoir délibéré décide, à la majorité :

- De rapporter la délibération n°11 du 2 juin 2020,
- D'attribuer à l'école de Drocourt la dénomination : **L'Ecole des quatre Vents**

ELECTION COMPLEMENTAIRE A LA CAISSE DES ECOLES

Le Conseil Municipal procède à l'élection complémentaire des représentants des Administrés de la Commune.

Est élue à l'unanimité Madame Angélique ROUSSELOT

MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de faire une modification budgétaire pour prendre en compte la réparation du faisceau électrique et du calculateur du bus scolaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire

et après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

D'effectuer la modification budgétaire suivante :

- Compte 61551 : + 5 000,00 €
- Compte 615221 :- 5 000,00 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, A LA CAISSE DES ECOLES ET A LA COOPERATIVE SCOLAIRE

Monsieur le Maire indique qu'une erreur s'est glissée dans le montant de la subvention allouée à l'ASD qui est de 760 € et non de 960 €.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De rapporter la délibération n° 5 du 2 juin 2020,
- D'allouer les subventions suivantes :
 - ASD : 760,00 €
 - VTT : 200,00 €
 - FOOTBALL CLUB : 520,00 €
 - COOPERATIVE SCOLAIRE : 690,00 €
 - Caisse des écoles : 8 968,64 €

DELEGUES DE LA COMMUNE A LA CLETC

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de nommer 1 titulaire et 1 suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté Urbaine GPS&O.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de nommer à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté Urbaine GPS&O :

- Monsieur D. PIERRET en tant que Titulaire,
- Madame A. HERZ en tant que suppléante.

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées la séance est levée à 20h45.

Le Maire
D. PIERRET

